

N° 20_15_04_26

République
FrançaiseDépartement de la
LozèreArrondissement de
MendeC.DE C. DES
HAUTES TERRES
DE L'AUBRAC**DÉLIBÉRATION**
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 15 avril 2026**

L'an deux mille vingt six, le quinze avril, à 20h30, le conseil communautaire légalement convoqué le 07/04/2026 s'est réuni sous la présidence de Michel GUIRAL, Président

Membres en exercice : 32 – Présents : 30 - Votants : 31

Présents :

Michel GUIRAL, Eve BREZET, Michel ROUZAIRE, Olivier PRIEUR, Jessica PAGES-CARTIGNY, Michel POULALION, Marie-France PROUHEZE, Vanessa ASTIER, Alain ASTRUC, Alain BRUN, Nicole DALLE-SALLES, Sabine DOUMERGUE-REAU, Frédéric FLORANT, Denis GRAS, Bernard BEAUFILS, Eric MALHERBE, François HERMET, Vincent HERMET, Laurence JAILLET, Daniel LONGEAC, Elise MALAVIEILLE, Pierrette MARTIN, Jean-François MONTIALOUX, Céline PERIGAUD, Emmanuel PIGNOL, Laurent PRAT, Sophie RIEUTORT, Virginie ROSSIGNOL, Martine SOULIER, Géraldine VELAY

Représentés :

Bernard BASTIDE donne pouvoir à Jean-François MONTIALOUX

Absents :

Patrice GRIMOUD

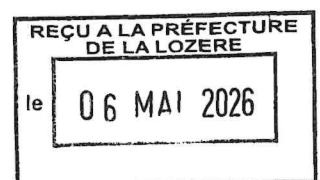
Secrétaire de séance : Olivier PRIEUR

Désignation représentants élus au sein du Comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme de l'Aubrac Lozérien

VU la délibération n°01-14-12-21 du 14 décembre 2021 de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac créant d'un office de tourisme communautaire en Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) ;

VU les statuts de l'EPIC approuvés le 14 décembre 2021 et modifiés par délibération n°31-13-04-22 du 13 avril 2022 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix pour)



DESIGNE les représentants de la Communauté de Communes au sein du Comité de direction conformément à l'article 3.a des statuts (7 membres titulaires et 7 membres suppléants) :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
M. ASTRUC Alain	Mme MARTIN Pierrette
Mme RIEUTORT Sophie	Mme PERIGAUD Céline
M. PRIEUR Olivier	Mme JAILLET Laurence
Mme DOUMERGUE-REAU Sabine	M. BRUN Alain
M. BASTIDE Bernard	Mme ASTIER Vanessa
M. GUIRAL Michel	Mme PROUHEZE Marie-France
Mme PAGES-CARTIGNY Jessica	M. ROUZAIRE Michel

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour signer tout document se rapportant à cette décision.

Le Président, M. Michel GUIRAL

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président
M. Michel GUIRAL

La Secrétaire de séance
M. Olivier PRIEUR



DESIGNE les représentants de la Communauté de Communes au sein du Comité de direction conformément à l'article 3.a des statuts (7 membres titulaires et 7 membres suppléants) :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
M. ASTRUC Alain	Mme MARTIN Pierrette
Mme RIEUTORT Sophie	Mme PERIGAUD Céline
M. PRIEUR Olivier	Mme JAILLET Laurence
Mme DOUMERGUE-REAU Sabine	M. BRUN Alain
M. BASTIDE Bernard	Mme ASTIER Vanessa
M. GUIRAL Michel	Mme PROUHEZE Marie-France
Mme PAGES-CARTIGNY Jessica	M. ROUZAIRE Michel

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour signer tout document se rapportant à cette décision.

Le Président, M. Michel GUIRAL

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président
M. Michel GUIRAL

La Secrétaire de séance
M. Olivier PRIEUR



